

CHARTRE DES REponsABILITÉS DU GROUPE LPG®



JANVIER 2024

Le Mot du Président

Thierry GÉE
Président du Groupe LPG®

En tant que Président du Groupe, il est de ma responsabilité de veiller à ce que nous agissions de manière responsable, éthique et en accord avec nos valeurs.

J'ai donc le privilège d'introduire notre Charte des responsabilités, un document unique, qui incarne notre engagement envers l'éthique et la responsabilité dans toutes nos activités. Je considère que c'est une étape cruciale dans notre parcours vers l'excellence et la durabilité.

Notre monde évolue rapidement et il est de notre devoir de nous adapter et de répondre aux défis complexes auxquels nous sommes confrontés. La Charte des responsabilités que nous adoptons aujourd'hui est un rappel constant de notre engagement envers nos parties prenantes, nos collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs, nos partenaires commerciaux et la société dans son ensemble.

Elle reflète notre volonté de prendre des décisions éclairées, de respecter les lois et les réglementations en vigueur, en France mais aussi partout dans le monde où nous intervenons. En adoptant cette charte, nous nous engageons à respecter les droits de l'homme, à favoriser la diversité et l'inclusion, à garantir des conditions de travail justes et sûres, ainsi qu'à minimiser notre impact sur l'environnement.

Cette charte établit également les principes de transparence et d'intégrité qui doivent guider nos relations avec nos parties prenantes. Nous nous engageons à maintenir des pratiques commerciales équitables à tous les niveaux de notre organisation, à prévenir toute forme de corruption et à promouvoir une saine concurrence sur le marché. De plus, nous encourageons la communication ouverte, l'échange d'idées et le respect mutuel au sein de notre entreprise.

Je tiens à souligner que cette charte n'est pas seulement une déclaration de bonnes intentions, mais un guide pratique pour tous nos collaborateurs. Elle fixe des normes élevées auxquelles nous devons tous nous conformer et des lignes directrices claires pour guider nos décisions quotidiennes. En adoptant cette charte des responsabilités, nous renforçons notre engagement envers nos valeurs et notre vision à long terme. Nous devenons une entreprise qui ne se contente pas seulement de chercher le succès financier, mais qui aspire également à être un acteur responsable, durable et éthique.

Je vous invite tous à prendre le temps de lire attentivement cette charte, à la comprendre et à l'appliquer dans vos activités quotidiennes. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que notre société soit un exemple de responsabilité et d'intégrité.

Merci de votre attention et de votre engagement envers notre vision commune.

Thierry Gée



**INNER POWER.
BETTER LIFE.**

Agir de l'intérieur. Pour le meilleur.

INTRODUCTION

Le Groupe LPG® s'est engagé à respecter une conduite éthique, en conformité avec la Déclaration universelle des droits de l'homme dans toutes ses opérations.

Ce document énonce les Principes de Responsabilité éthiques et légaux qui doivent nous guider dans notre travail.

Ils ne couvrent pas toutes les situations éthiques. Ils servent de principes directeurs en cas de doute ou d'incertitude sur l'attitude à adopter.

Ils peuvent être adaptés ou complétés au niveau local afin de prendre en compte l'environnement juridique et culturel, sous réserve que ceux-ci ne conduisent pas à déroger aux lois et aux Principes de Responsabilité établis.

Ces principes s'adressent à l'ensemble des collaborateurs du groupe LPG®

VIS-À-VIS DE SES COLLABORATEURS

Le Groupe LPG® s'engage à l'égard de ses collaborateurs, qui constituent la principale force de l'entreprise, à :

- > Définir, mettre à jour et faire appliquer dans l'ensemble de ses entités ses politiques de ressources humaines.
- > Promouvoir envers tous ses employés, sur la base de leurs compétences, l'égalité des chances en matière de recrutement et d'emploi, de mobilité, de formation, de rémunération et de santé au travail (sans discrimination de race, couleur, âge, sexe, origine, orientation sexuelle, handicap, opinion syndicale, politique ou religieuse).
- > Veiller à ce que les salaires soient décents et conformes aux réglementations locales
- > Favoriser la concertation avec les instances représentatives du personnel selon les législations et les usages applicables dans les différents pays.
- > Veiller à la qualité et à la sécurité des conditions de travail et à travailler sur l'amélioration de la Qualité de Vie et Condition de Travail (QVCT) au travers un système de gestion de la santé et de la sécurité visant à garantir la conformité avec les réglementations locales et à réduire activement les accidents du travail dans l'ensemble de ses activités.



**INNER POWER.
BETTER LIFE.**

- > S'assurer que dans tous les pays où est implanté LPG®, ses salariés bénéficient, dans la mesure du possible, d'une couverture accidents du travail, maladie et invalidité.
- > Soutenir le développement de leurs compétences et de leur employabilité.
- > Impliquer les collaborateurs dans la vie de l'entreprise en les informant notamment sur la stratégie et les objectifs de celle-ci.
- > Préserver la confidentialité des informations personnelles sur les collaborateurs et limiter leur utilisation conformément aux lois applicables.

Les collaborateurs s'engagent à mettre en œuvre ces principes :

- > Respecter les principes d'égalité de traitement et de respect de l'individu dans leurs relations avec leurs subordonnés, leurs collègues et hiérarchiques, ainsi qu'avec les clients et fournisseurs.
- > Ils doivent au Groupe LPG® une totale loyauté. Il est ainsi interdit, sans l'accord du Groupe LPG®, d'assister ou de travailler pour un concurrent. En outre, ils doivent s'abstenir d'avoir des engagements extérieurs susceptibles de porter atteinte à la disponibilité qu'ils doivent au Groupe LPG®.
- > Ils ne doivent accepter aucune rémunération d'une quelconque organisation ou entreprise qui a une relation d'affaires ou un conflit avec le Groupe LPG®. Sans accord préalable de leur supérieur hiérarchique, ils ne peuvent influencer la prise de décision concernant les relations entre le Groupe LPG® et une société employant un membre de leur famille. Les dépenses engagées par un collaborateur et dont il demande le remboursement doivent avoir été effectuées dans le cadre de ses activités au sein du groupe LPG® et conformément aux procédures existantes. (Cf. Charte anti-corruption du groupe LPG®)
- > Ils représentent le groupe LPG® et leurs entités. Ils s'engagent de ce fait à protéger son image et sa notoriété. Aussi ils s'abstiennent de prendre des engagements ou des positions publiques inconsidérées par rapport à leur position dans l'entreprise, et ne doivent pas engager le groupe LPG® dans leurs convictions personnelles.



**INNER POWER.
BETTER LIFE.**

VIS-À-VIS DES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES

Avec ses clients, Le groupe LPG® s'engage à :

- > Tout mettre en œuvre pour accroître sa performance auprès d'eux.
- > Devancer et prendre en compte leurs attentes.
- > Se comporter avec intégrité et respect dans toutes ses relations commerciales.
- > Assurer le respect de ses engagements en matière de respect de qualité et d'efficacité de ses produits, des délais de livraison et de sécurité d'usage.
- > Améliorer ses produits, services et ses technologies pour accompagner ses clients et augmenter leur satisfaction.
- > Respecter les principes de libre concurrence d'une économie ouverte.

Les collaborateurs du Groupe LPG® s'engagent à devenir partenaires de la performance de leurs clients :

- > Ils contribuent à satisfaire les engagements du groupe LPG® vis-à-vis de ses clients.
- > Ils s'interdisent d'accorder directement ou indirectement, à quelque agent public que ce soit ou à tout collaborateur des clients du groupe LPG® tout avantage indu, pécuniaire ou autre, afin d'influencer ses décisions. (cf Charte anti-corruption Groupe LPG®)
- > Ils s'interdisent d'accorder ou de recevoir des cadeaux, repas, voyages ou réceptions autrement qu'en stricte conformité avec la politique définie par le management et dans les limites compatibles, avec les usages communément admis. Ils s'interdisent d'influencer de manière anormale les relations entre Le groupe LPG® et ses clients. (Cf. Charte anti-corruption groupe LPG®)
- > Ils s'interdisent de conclure tout accord ou arrangement avec des concurrents visant à porter atteinte à la libre concurrence.
- > Ils respectent les règles de concurrence applicables dans les pays dans lesquels ils opèrent. Ils appliquent les directives émises par la direction juridique du Groupe LPG® et doivent saisir cette dernière en cas d'interrogation ou de difficultés.

Les fournisseurs du Groupe LPG® sont engagés aux côtés du Groupe LPG® pour assurer la satisfaction des clients : En développant des modes de fonctionnement et des pratiques flexibles, agiles et éthiques permettant de :

- > Garantir la sécurité, la conformité, la qualité et la performance des produits,
- > S'adapter en permanence aux besoins des clients et de l'ensemble des parties prenantes,
- > Respecter l'environnement,



**INNER POWER.
BETTER LIFE.**

> Optimiser la rentabilité de nos fournisseurs, de LPG® et de nos clients.

Avec ses fournisseurs le Groupe LPG® s'attache à :

> Se comporter avec intégrité et à établir des relations contractuelles équitables.

> Promouvoir auprès d'eux les engagements contenus dans le « Pacte mondial » qui porte sur les droits de l'homme, les droits du travail et de l'environnement, la lutte contre la corruption.

> Qualifier en priorité les fournisseurs faisant le choix de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale.

> Le Groupe LPG® s'autorise à effectuer toutes démarches nécessaires pour vérifier le respect des lois et des réglementations en vigueur et des engagements volontaires signés par les fournisseurs. (cf. charte éthique fournisseurs)

Les collaborateurs du Groupe LPG® s'engagent à mettre en œuvre ces principes d'intégrité et d'équité :

> En respectant les procédures du Groupe LPG®.

> Ils ont un devoir de probité dans les relations avec les fournisseurs. Ils ne doivent être guidés que par le souci de parvenir à un accord conforme aux intérêts du Groupe LPG®.

> Leurs intérêts personnels directs ou indirects ne peuvent en aucun cas entrer en ligne de compte dans le choix d'un fournisseur. Ils s'interdisent pour eux-mêmes, leur conjoint, leur famille et les personnes de leur entourage, de recevoir tout avantage personnel, financier ou autre (cadeau, voyage...) d'une valeur autre que symbolique. Ils doivent obtenir l'accord de leur hiérarchie avant d'accepter ou d'offrir un cadeau,

LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL SONT LES SUIVANTS :

Droits de l'homme :

- > **Principe 1 :** Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence.
- > **Principe 2 :** Les entreprises sont invitées à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail :

- > **Principe 3 :** Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- > **Principe 4 :** L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- > **Principe 5 :** L'abolition effective du travail des enfants.
- > **Principe 6 :** L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
- > **Principe 7 :** Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.



**INNER POWER.
BETTER LIFE.**

- > **Principe 8** : Les entreprises sont invitées à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- > **Principe 9** : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption :

- > **Principe 10** : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

VIS-À-VIS DES ACTIONNAIRES

Le Groupe LPG® s'engage à l'égard de ses actionnaires, à :

- > Valoriser le capital du groupe LPG®
- > Garder une gouvernance forte reposant sur un Comité de Surveillance.
- > Veiller au respect de l'égalité entre actionnaires.
- > Assurer une information financière et extra financière exacte, sincère et précise.

Les collaborateurs du Groupe LPG® s'engagent à respecter les engagements suivants :

- > Il est interdit d'utiliser tout actif du Groupe LPG® autrement que dans le cadre d'opérations conformes aux activités et aux objectifs de la société.
- > Ils veillent à la protection et au respect de la propriété intellectuelle (marques déposées, brevets, droits d'auteur et toute autre information confidentielle), de tous les projets, savoir-faire de toute nature du Groupe LPG®.
- > Ils veillent également au respect des règles qui s'attachent à la circulation et la diffusion de toute information à caractère confidentiel.
- > Ils appliquent rigoureusement les procédures d'enregistrement et de traitement de l'information comptable et financière et doivent fournir en temps utile des informations complètes, intègres, précises et claires dans les rapports, documents et autres communications publiques.
- > Ils évitent tout conflit entre leurs intérêts personnels tant directs qu'indirects (c'est-à-dire concernant leur conjoint, leur famille ou les personnes qui dépendent d'eux) et les intérêts du Groupe LPG®. En conséquence, ils ne peuvent détenir des intérêts significatifs chez un fournisseur ou un client du Groupe LPG® et de manière plus générale dans toute société où le Groupe LPG® a ou détient un intérêt particulier dont ils ont connaissance. En cas de conflit d'intérêts, ils doivent immédiatement le signaler à leur hiérarchie et s'abstenir de prendre toute décision engageant le Groupe LPG®, sans en avoir obtenu l'accord préalable.
- > Ils ne doivent pas utiliser les fonds ou actifs du Groupe LPG® dans des opérations qui ne soient pas compatibles avec l'intérêt de l'entreprise.



**INNER POWER.
BETTER LIFE.**

VIS-À-VIS DE LA PLANÈTE ET DE LA SOCIÉTÉ

LPG® s'engage à agir en cohérence avec les principes du développement durable dans le respect des générations actuelles et futures, des diversités culturelles et des législations des pays dans lesquelles l'entreprise exerce une activité et notamment :

- > Être à l'écoute de la société et de ses évolutions pour mieux répondre à ses attentes.
- > Participer à la vie locale dans chacun des sites où l'entreprise est présente.
- > Soutenir les associations et les structures qui partagent nos causes :
- > L'amélioration de la santé par l'utilisation de nos techniques
- > L'accompagnement des femmes tout au long de la vie
- > Le bien-être de nos collaborateurs et le rayonnement de la marque
- > La réduction des gaspillages
- > Intégrer la protection de l'environnement dans ses décisions stratégiques, notamment dans les processus de conception, achat, production, distribution et recyclage.
- > Mettre sur le marché des produits surs et efficaces tout en optimisant la consommation d'énergie et de ressources naturelles.
- > Communiquer de manière loyale aux parties prenantes, les informations sur les conséquences de l'activité du Groupe LPG® sur l'environnement.
- > Appliquer les lois et réglementations relatives aux activités et responsabilités exercées par le Groupe LPG®.

Les collaborateurs de LPG® sont encouragés à :

- > Minimiser les conséquences négatives de l'impact environnemental des sites, notamment en mettant tout en œuvre pour réduire leurs consommations d'énergies et de ressources naturelles, leurs déchets et les émissions liés à leurs activités, en utilisant les meilleures techniques disponibles (BAT : Best Available Techniques).
- > Se mobiliser pour la formation, l'insertion, l'accompagnement et contre l'exclusion sociale.
- > Prendre une part active dans les institutions locales et organismes professionnels.



**INNER POWER.
BETTER LIFE.**

NOS PRINCIPES DE RESPONSABILITÉ

> Tous les collaborateurs doivent promouvoir une attitude honnête et responsable.

> Le Groupe LPG® s'engage à déployer ces principes de responsabilité. Le non-respect de ceux-ci par un collaborateur pourra conduire dans le cadre des réglementations de chaque pays aux sanctions appropriées.

> La mise en œuvre de ces principes peut réclamer des éclairages particuliers. Les collaborateurs du Groupe LPG® qui viendraient à connaître un ou plusieurs manquements sérieux à ces principes de responsabilité peuvent, s'ils le souhaitent, faire valoir leur droit d'expression. Ils sont invités à prendre contact avec leurs managers direct ou suivre les indications de la procédure d'alerte. Les collaborateurs qui font valoir leur droit d'expression seront protégés. Les informations recueillies seront traitées de manière strictement confidentielle.

NOS PRINCIPES DE RESPONSABILITÉ ONT ÉTÉ ÉTABLIS EN TENANT COMPTE ET RESPECTANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

Pacte Mondial

www.unglobalcompact.org

Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique

www.oecd.org/maintopic

Déclaration universelle des droits de l'homme

www.un.org/french/aboutun/dudh.html

Organisation Internationale du Travail

www.ilo.org

Nos Principes de Responsabilité sont complétés par des politiques sectorielles (notamment relatives à l'environnement, la qualité, les achats, les ressources humaines).

LPG® SYSTEMS

30 rue du Docteur Abel - CS 90035

26902 Valence - Cedex 9

Tel.: +334 75 78 69 00

lpg-group.com



**INNER POWER.
BETTER LIFE.**

Agir de l'intérieur. Pour le meilleur.